



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **16 mai 2011**

Décision n° **B-2011-2308**

commune (s) : Vénissieux

objet : Acquisition de 4 parcelles de terrain situées rue Noblemaire et appartenant à la société ICF Sud-Est Méditerranée

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : lundi 9 mai 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 17 mai 2011

Présents : MM. Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillermot, MM. Charrier, Calvel, Mmes Vullien, Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mme Elmalan (pouvoir à Mme Besson), MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Daclin (pouvoir à M. Blein), Kimelfeld, Crimier (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à Mme Gelas), Colin (pouvoir à M. Desseigne), Mme Dognin-Sauze, MM. Claisse (pouvoir à M. Passi), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Crédoz).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 16 mai 2011

Décision n° B-2011-2308

commune (s) : Vénissieux

objet : **Acquisition de 4 parcelles de terrain situées rue Noblemaire et appartenant à la société ICF Sud-Est Méditerranée**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la création de 3 aires de retournement et d'un élargissement de la rue Noblemaire à Vénissieux, la Communauté urbaine de Lyon doit acquérir 4 parcelles de terrain nu représentant une superficie totale de 465 mètres carrés environ, issues des parcelles cadastrées sous les numéros 570 et 573 de la section F, situées rue Noblemaire à Vénissieux et appartenant à la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM. Ces parcelles seront intégrées dans le domaine public communautaire de voirie après travaux.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces parcelles interviendrait à titre gracieux, terrains libres de toute location ou occupation ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 4 parcelles de terrain nu d'une superficie totale d'environ 465 mètres carrés issues des parcelles cadastrées 570 et 573 de la section F situées rue Noblemaire à Vénissieux et appartenant à la société ICF Sud-Est Méditerranée SA d'HLM, dans le cadre de la création de 3 aires de retournement et d'un élargissement de la rue Noblemaire.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C 1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2011.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 mai 2011.